

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.065

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 JUIN 2003

DATE D'AFFICHAGE

20 JUIN 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DURAND
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

ABSENTS-EXCUSES : M. MOST, M. MERLE, Melle LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RENOVATION ET MISE AU NORMES DU MARCHÉ CENTRAL
AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMDAS
ET AU CONTRAT DE TRAVAUX

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Les travaux de rénovation du Marché Central ont débuté le 05 septembre 2002 pour s'achever à la mi-juin 2003.

Afin de permettre l'amélioration des ouvrages en apportant certaines adaptations, il s'avère nécessaire de prendre en compte par avenant les travaux supplémentaires et les moins-values désignés ci-après par rapport au contrat signé avec l'entreprise titulaire du marché unique.

Ces avenants sont définis de la manière suivante :

- MARCHE DE TRAVAUX :

. plus-values à la demande de la Ville de ROYAN

Devis n°	Objet	
Montant	H.T.	
15	Modification quantitatifs des parasols sans accessoires	2.193,91 Euros
16	Armoire festivités	3.193,00 Euros
17	Robinet de puisage + prises	2.895,00 Euros
18	Contrôle d'accès	29.433,10 Euros
19	Aménagement et extension de chambres froides	4.281,49 Euros
20	Ajout d'une ouverture banc n° 11	580,00 Euros
21	Création 1 chambre froide supplémentaire	1.464,85 Euros
22	Complément devis 21 - installation d'un compresseur	3.098,97 Euros
23	Dépose des bancs inox	5.595,00 Euros
24	Gardiennage du 26/05 au 05/06	4.429,65 Euros
TOTAL PLUS-VALUES		57.164,97 Euros

. Moins-values

Lot n°	Objet	Montant H.T.
05	Gardes corps extérieurs (demande de l'Architecte des Monuments historiques)	36.771,79 Euros
12	Système de contrôle d'accès	7.798,65 Euros
17	Aire de lavage	1.498,84 Euros
01	Marché provisoire : remise en état du parking	32.642,59 Euros
TOTAL MOINS-VALUES		78.651,87 Euros

MONTANT TOTAL DE L'AVENANT EN MOINS-VALUES : - 21.486,90 Euros H.T.

Cet avenant au marché de travaux a été présenté à la Commission de Travaux et d'Urbanisme le 04 juin 2003.

- CONVENTION DE MANDAT :

Par convention de mandat en date du 09 mai 2000, la Ville de ROYAN a confié à la SEMDAS les études et la réalisation de la rénovation et mise aux normes du Marché Central de ROYAN. L'enveloppe financière prévisionnelle prévue à cet effet s'élevait à 3.005.532,37 Euros H.T., soit 3.594.616,71 Euros TTC.

Les évolutions du stade programme A.P.D. dues à des adaptations techniques et des demandes complémentaires consécutives aux réunions de concertation avec les commerçants, ont engendré une augmentation du montant des travaux. En conséquence, la prise en compte de l'optimisation du programme, l'augmentation du montant des travaux, des honoraires du maître d'oeuvre, de la police d'assurance, etc..., se sont traduites par l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle qui est passée de 3.594.616,71 Euros TTC à 6.251.791,27 Euros TTC. Cette augmentation a été validée lors du Conseil Municipal du 20 mars 2003.

Par ailleurs, le classement de l'édifice au titre des Monuments Historiques a eu pour effet de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une subvention pour la réhabilitation de l'ouvrage. Cependant, afin de pouvoir prétendre à une aide, il a été demandé par la DRAC de confier une mission de maîtrise d'oeuvre pour le suivi des travaux à l'Architecte des Monuments Historiques. Le montant de cette mission a été fixée à 15.464,30 Euros H.T.

De plus, le passage de la Commission de Sécurité, une fois l'ensemble des commerçants installé, induit des frais de vérification des installations électriques et des divers matériaux.

d'où le nouveau montant de l'enveloppe financière :

. Montant de l'enveloppe financière suite	
à l'avenant n° 1	6.251.791,27 Euros TTC
. Avenant n° 2 - marché de travaux	- 25.698,33 Euros TTC
. Contrat Architecte Monuments Historiques ...	18.495,30 Euros TTC
. Vérifications Commission Sécurité + divers .	30.849,95 Euros TTC
. NOUVEAU MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE ...	6.275.438,19 Euros TTC

En conséquence, l'enveloppe financière globale de l'opération confiée à la SEMDAS doit être portée à 6.275.438,19 Euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée dite loi MOP et ses décrets d'application,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU la convention de mandat avec la SEMDAS,
- VU l'avis de la Commission de Travaux et d'Urbanisme du 04 juin 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'arrêter le montant global prévisionnel de l'opération de rénovation du Marché Central confiée à la SEMDAS à 6.275.438,19 Euros TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n° 2 à la convention de mandat signée avec la SEMDAS, portant l'enveloppe financière prévisionnelle à 6.275.438,19 Euros TTC,
- d'engager la régularisation de l'avenant n° 2 au marché de travaux suivant les modifications désignée ci-avant,
- d'autoriser la SEMDAS, mandataire de la Ville de ROYAN, à signer cet avenant n° 2 et à le notifier à l'entreprise, ainsi que le contrat de maîtrise d'oeuvre avec l'Architecte des Monuments Historiques,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS